



PROCÈS VERBAL : SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en séance à huis-clos, sur convocation et sous la présidence de M. BOUCHE Philippe, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2 (ANGÉ Colette à RAYNAUD Martine et ROQUE Alix à BOUCHE Philippe)

Date de convocation : 19/06/2020

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : ALMAZOR Frédéric, ALQUIER Jean-Michel, BARDI Sophie, BOUCHE Philippe, CROUZILHAC Audrey, GALTIER Daniel, JOUARD Samuel, JUNG David, LAINÉ Corinne, LAUGÉ Jean, PELLEGRIS Christophe, RAYNAUD Martine, SÉGUR Eric.

Séance ouverte à 18h32

Secrétaire de séance : BARDI Sophie

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 MAI 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 26/05/2020 dont un exemplaire a été remis à chacun.

À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE PV DE LA SÉANCE DU 26 Mai 2020.

2. VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

a) Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est tenu par le comptable du Trésor (agent de l'État) et retrace la comptabilité communale de l'exercice ainsi que l'amortissement des investissements.

Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants :

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION 2019
RECETTES NETTES	+ 966 596.58	+ 580 008,10	+ 1 546 604.68
DÉPENSES NETTES	- 464 785.56	- 405 179.52	- 869 965.08
EXCÉDENT	+ 501 811.02	+ 174 828.58	+ 676 639.60

	RÉSULTAT À LA CLOTURE 2018	PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2019
INVESTISSEMENT	+ 105 853.63	0.00	+ 501 811.02	+ 607 664.65
FONCTIONNEMENT	+ 527 960.62	- 183 846.24	+ 174 828.58	+ 518 942.96
TOTAL	+ 633 814.25	- 183 846.24	+ 676 639.60	+ 1 126 607.61

Au résultat de clôture de + 1 126 607.61 € viennent en déduction les restes à réaliser d'un montant de **191 525.00 €**, le résultat de clôture définitif est de **935 082.61 €**.

L'assemblée est invitée à constater la stricte concordance entre le compte de gestion et le compte administratif.

À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2019.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

b) Compte administratif

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif est tenu par le Maire dit « l'ordonnateur ».

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	- 405 179.52	+ 580 008.10
	Résultat de la section		+ 174 828.58
	Section d'investissement	- 464 785.56	+ 966 596.58
	Résultat de la section		+ 501 811.02
	Totaux	- 869 965.08	+ 1 546 604.68
	Résultat de l'exercice		+ 676 639.60

.../...



		DÉPENSES	RECETTES
REPORTS DE N-1	Section de fonctionnement Compte 002		+ 344 114.38
	Section d'investissement Compte 001		+ 105 853.63
	Total réalisation et reports N-1 en section de fonctionnement		+ 518 942.96
	Total réalisation et reports N-1 en section d'investissement		+ 607 664.65
	Total réalisations et reports N-1 toutes sections confondues	- 869 965.08	+ 1 126 607.61
RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section d'investissement	- 246 725.00	+ 55 200.00
	Total des RAR	- 191 525.00	
RÉSULTATS CUMULÉS	Section de fonctionnement	- 405 179.52	+ 924 122.48
	Résultat cumulé de la section		+ 518 942.96
	Section d'investissement	- 711 510.56	+ 1 127 650.21
	Résultat cumulé de la section		+ 416 139.65
	Totaux cumulés	- 1 116 690.08	+ 2 051 772.69
RÉSULTAT DE CLOTURE DÉFINITIF			+ 935 082.61

À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2019 et les REPORTS AU BUDGET 2020 :

- 518 942.96 € au compte 002
- 607 664,65 € au compte 001.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire rappelle que depuis 15 ans les taux d'imposition de la part communale sont fixes.

Le taux de la Taxe Foncière bâti fixé à 20.09 % assure un produit attendu à 105 553 €.
Pour la Taxe Foncière non bâti le taux fixé à 73.37 % porte le produit attendu à 23 405 €.

L'État compensera 109 332 € au titre de la Taxe d'Habitation. Le produit fiscal attendu des 3 taxes s'élève à 238 290 € auquel se rajouteront 14 222 € au titre des allocations compensatrices de l'État pour exonérations de Taxes.

À L'UNANIMITÉ l'assemblée DÉCIDE DE MAINTENIR LES TAUX de la Taxe Foncière Bâti à 20.09 % et de la Taxe Foncière Non Bâti à 73.37 %.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4. VOTE DU BUDGET 2020

Monsieur le Maire rappelle que le budget est un document prévisionnel qui retrace l'ensemble des recettes et des dépenses. Il permet d'engager et de mandater les dépenses dans la limite des crédits inscrits. Il doit être sincère et en équilibre.

Après report des résultats cumulés 2019, le budget 2020 s'élève à 3 038 921.61 € dont 1 988 903.65 € en section d'investissement et 1 050 017.96 € en section de fonctionnement.

La gestion rigoureuse du fonctionnement permet de virer vers la section d'investissement 657 000 €.

L'opération d'investissement portant sur la construction de la nouvelle école et de la mairie arrivera à son terme cette année. Les dépenses globales s'élèveront à 1 645 754 € pour un solde de subventions attendu à 639 301 € (RAR inclus) augmenté du fonds de récupération de la TVA pour 290 860 €.

.../...



Autres crédits ouverts en opérations d'investissement :

- 15 300 € pour la réalisation des jeux d'enfants avec 4 900 € de RAR pour subvention du Conseil Départemental
- 140 000 € pour achat du hangar municipal et parcelles juxtantes avec bornage
- 17 500 € pour le raccordement au réseau AEP et EU
- 6 000 € pour aménagements réalisés par le personnel technique
- 1 500 € pour acquisition de matériel et installations de voirie
- 59 800 € pour travaux chemins et voiries avec 31 000 € de subventions espérées (les réalisations seront effectives après notifications des subventions. Dossiers présentés au titre de la catastrophe naturelle d'octobre 2019 et du hors programme voirie/patrimoine 2020 du Conseil Départemental.
- 4 000 € pour frais d'études sur édifices religieux
- 1 000 € pour éclairage public
- 3 000 € pour le solde de la réhabilitation de l'ancienne poste
- 310 € pour le solde du réaménagement de la bibliothèque
- 25 000 € en RAR pour l'extension de l'Eclairage Public de Lauriolle et le programme économies d'énergies (armoires).

Monsieur le Maire donne lecture du budget :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
011	Charges à caractère général	122 270.00
012	Charges de personnel	200 720.00
65	Autres charges de gestion courante	53 900.00
TOTAL DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE		376 890.00
66	Charges financières	10 130.00
022	Dépenses imprévues	5 997.96
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		393 017.96
023	Virement à la section d'investissement	657 000.00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		657 000.00
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		1 050 017.96

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE
013	Atténuation de charges	5 360.00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	5 300.00
73	Impôts et taxes	266 660.00
74	Dotations, subventions de participations	157 740.00
75	Autres produits de gestion courante	55 700.00
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		490 760.00
76	Produits financiers	15.00
77	Produits exceptionnels	10 300.00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT		501 075.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	30 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		30 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		531 075.00
R002	RÉSULTAT REPORTÉ	518 942.96
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		1 050 017.96

.../...

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2019	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		5 000.00	5 000.00
21	Immobilisations corporelles	246 725.00	1 665 210.00	1 911 935.00
TOTAL DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT		246 725.00	1 670 210.00	1 916 935.00
10	Dotations, fonds et réserves		2 000.00	2 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées		39 670.00	39 670.00
020	Dépenses imprévues		298.65	298.65
TOTAL DES DÉPENSES FINANCIÈRES			41 968.65	41 968.65
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		246 725.00	1 712 178.65	1 958 903.65
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		30 000.00	30 000.00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			30 000.00	30 000.00
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		246 725.00	1 742 178.65	1 988 903.65
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				1 988 903.65

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Restes à réaliser 2019	VOTE	TOTAL (RAR + VOTE)
13	Subventions d'investissement	55 200.00	644 149.00	699 349.00
TOTAL DES RECETTES D'ÉQUIPEMENT		55 200.00	644 149.00	699 349.00
10	Dotations, fonds et réserves		23 390.00	23 390.00
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 500.00	1 500.00
TOTAL DES RECETTES FINANCIÈRES			24 890.00	24 890.00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		55 200.00	669 039.00	724 239.00
021	Virement de la section de fonctionnement		657 000.00	657 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT			657 000.00	657 000.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		55 200.00	1 326 039.00	1 381 239.00
R001	RÉSULTAT POSITIF REPORTÉ			607 664.65
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES				1 988 903.65

À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE BUDGET 2020. Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

5. VOTE DES SUBVENTIONS 2020 ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que compte-tenu de la crise sanitaire, les associations n'ont pas été en mesure de formuler leur demande écrite.

Il a été convenu avec les membres de la commission finances de fixer le montant alloué à chacune d'elle mais le versement ne sera effectif qu'en août 2020, **sous réserve que les pièces exigées soient produites avant le 31 juillet 2020** (CR Assemblée Générale, bilan financier, rapport moral ...).

Monsieur le Maire donne lecture de la répartition pour un total de subventions allouées fixé à 3 900 € (imputation compte 6574).

1 000 €	Amis de l'école de Faugères
1 000 €	Pierres Sèches
600 €	Faugères d'Hier et d'Aujourd'hui
400 €	Lo Sauta Rocs
300 €	Association communale de chasse
150 €	Diane des 3 Tours
150 €	Diane FFRP
150 €	Diane Les Copains
150 €	Club du 3 ^{ème} âge

À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LE VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2020. Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

.../...



6. PROPOSITION DES MEMBRES POUR SIÉGER A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que suite aux élections municipales 2020, l'assemblée doit proposer 24 personnes à la Direction des Finances Publiques qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le rôle de cette commission est fondamental pour une juste taxation des propriétés bâties et non bâties.

Malgré la diffusion de l'information auprès des administrés, aucun retour de contribuable désirant intégrer la CCID n'a été fait. Il appartient donc à l'assemblée de procéder aux désignations.

Sont proposés :

1. ABRIAL Christelle
2. ANDRIEU Raphaël
3. ANGÉ Colette
4. BANON Colette
5. BOINET Denis
6. CARLET Albert
7. CAUMETTE Claude
8. CROUZILHAC Audrey
9. FIANNACA Lydie
10. GRELLIER Michel
11. LAINÉ Corinne
12. LIBES Cécile
13. LIEUTAUD Alain
14. MÉGÉ Jean-Michel
15. PRIEUR Catherine
16. RAYNAUD Martine
17. ROQUE Alix
18. SANCHEZ Stéphane
19. SARDINOUX Michel
20. SÉGUR Éric
21. VIALA Jacques
22. VIALA Michel (Soumartre)
23. VINCHES Laurent
24. VIVANCOS Karine.

À L'UNANIMITÉ l'assemblée PROPOSE LES CONTRIBUABLES CI-DESSUS. Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

7. RECRUTEMENTS D'EMPLOIS SAISONNIERS ET VACATAIRES

Monsieur le Maire rappelle que malgré l'état d'urgence sanitaire, le recrutement de mineurs du Village pour un emploi saisonnier afin d'entretenir le village, les hameaux et les espaces verts a été renouvelé.

Compte-tenu de la nouvelle équipe mise en place suite aux élections municipales 2020, il convient que l'assemblée autorise le Maire à procéder à ces recrutements d'emplois saisonniers. L'opération sera reconduite annuellement sur la durée du mandat.

Il en est de même pour les vacataires auxquels il est fait appel lors d'accroissement d'activité.

À L'UNANIMITÉ l'assemblée DÉCIDE :

- **DE PROCÉDER AUX RECRUTEMENTS SAISONNIERS D'ENFANTS MINEURS DU VILLAGE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE**
- **DE PROCÉDER AUX RECRUTEMENTS DE VACATAIRES QUI PEUVENT ÊTRE NÉCESSITÉS POUR FAIRE FACE AUX ACCROISSEMENTS D'ACTIVITÉS.**

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet pour la durée du mandat.

.../...



8. CESSION DE 2 730 m2 SUR LA PARCELLE A 272 SISE LE CADE – HAMEAU DE LA CAUMETTE

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle A 272 sise Le Cade, dont la commune est propriétaire, se situe en zone Agricole pour une contenance totale de 26 410 m2.

M. et Mme CARLES Gilles souhaitent acheter 2 730 m2 qui bordent leur maison d'habitation au prix de 3€/m2, frais de notaire et de bornage à la charge des acquéreurs.

À L'UNANIMITÉ l'assemblée APPROUVE LA CESSION à M. et Mme CARLES Gilles de 2 730m2 issus de la parcelle communale A 272 au prix de 3.00€/m2, soit pour une somme totale de 8 190.00 €.

Monsieur le Maire reçoit tous pouvoirs à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.